



## Communiqué de presse

### **L'allongement des délais d'obsèques ne va pas dans l'intérêt des familles !**

Dans son relevé de conclusions de la séance du 04 juillet 2023 du Conseil National des Opérations Funéraires, cette instance a émis un avis positif sur le projet de décret visant à porter le délai légal maximal des obsèques de 6 jours ouvrables actuellement à 14 jours calendaires.

Les motivations avancées sont « l'augmentation croissante des demandes de dérogation déposées auprès des préfetures » et « l'accroissement des demandes de crémation auxquelles les crématoriums ne peuvent pas toujours faire face »

La Fédération Française de Crémation (**FFC**) a **voté contre ce texte**. Il est difficile d'accepter une telle modification sans en mesurer tous les effets sur les familles endeuillées. L'allongement des délais d'obsèques compliquera le travail de deuil des familles et augmentera les coûts : recours aux soins de conservation, utilisation plus longue de salon funéraire et posera le problème de l'accompagnement des défunts sur un temps long.

**La FFC avait proposé un seuil intermédiaire de 6 à 10 jours, un délai raisonnable** pour les familles afin de réunir les membres éloignés et de s'organiser.

La FFC se demande pourquoi il n'a pas été tenu compte des conséquences induites par cette disposition. Pourquoi ne pas avoir enquêté auprès des familles ou d'autres professionnels sur le deuil ?

Le nombre d'équipement est-il à la hauteur compte tenu de la hausse récurrente annuelle du taux de crémation (42.9% en 2022) et le serait-il en cas de nouvelle crise sanitaire ? Pourquoi ne pas étendre les horaires des crématoriums, certains l'on déjà fait.

S'agit-il seulement pour l'Etat de faire l'économie de quelques postes administratifs, tout en satisfaisant la demande des professionnels ?

Il reste à espérer que le Haut Conseil de la Santé publique, qui doit donner son aval sur l'ordre public sanitaire, revienne à un délai plus raisonnable !